

Laon, le 28 MAI 2026

Le directeur départemental des territoires

à

Monsieur le Préfet de la région Hauts-de-
France
DREAL Hauts-de-France
Service IDDEE
Pôle Autorité Environnementale

Objet : Avis de l'autorité environnementale
(saisine via l'interface AE)

Réf. : permis de construire PC 002 261 25 L0003 et PC 529 25 L0002

La société ENGIE PV BRUYERES a déposé, le 07 août 2025, des demandes de permis de construire (PC 002 261 25 L0003 et PC 002 529 25 L0002), pour la construction d'une **centrale photovoltaïque au sol**, située lieu-dit Le morchamp à Dercy et lieu-dit La ballastière à Mortiers (02270).

Le projet de centrale photovoltaïque s'implante sur 8,2ha de friche agricole et se compose de 3,7ha de panneaux pour une puissance de 8,8MWc.

Dans ce cadre, je sollicite donc votre avis et vous voudrez bien m'adresser, pour le dossier précité, une copie de l'accusé réception.

Je vous rappelle que l'avis émis par l'autorité environnementale, s'il n'est pas émis dans un délai de 2 mois à compter de l'accusé réception précité, sera réputé favorable en application des dispositions de l'article R.122-7 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions de ce même article cet avis sera joint au dossier soumis à enquête publique.

Pour la préfète et par délégation,
le chef adjoint du service Urbanisme et Territoires


Isabelle Chauderlier